



CaPeL : le nouveau carnet de plongée est en ligne !

Hyères le 30 mars 2022

Afin de simplifier les démarches administratives notamment la signature du règlement délivrant l'autorisation de plongée dans ses cœurs, le Parc national de Port-Cros a développé un carnet de plongée en ligne nommé CaPeL.

Le Parc national de Port-Cros gère un territoire marin où sont présents des spots de plongée parmi les plus prisés et donc les plus fréquentés de Méditerranée. La plongée en cœur de Parc national y est réglementée.

Dans le cadre du projet [Life Marha \(Marine habitats\)](#), piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Parc national de Port-Cros a lancé, par le biais d'un marché public, le projet de développement d'une interface web et d'une base de données associée. Cet outil numérique a pour vocation de suivre l'activité de plongée au sein du territoire du Parc et ainsi faciliter sa gestion.

Pour obtenir l'autorisation de plonger en cœur de Parc national, chaque plongeur individuel ou chaque établissement de plongée peut désormais [s'inscrire en ligne sur le site CaPeL](#) (Carnet de Plongée en ligne), signer le règlement de plongée et déclarer ses plongées.



Le **Carnet de Plongée en Ligne (CaPeL)** a pour objectif de faciliter vos démarches administratives (signature électronique de charte ou de règlement) et la transmission de vos données de plongées. Vous pourrez vous informer sur les sites de plongée, trouver une structure pour vous accompagner et consulter la réglementation.

45 inscriptions
au carnet de plongée

38 autorisations
délivrées

Interface du site CaPeL.

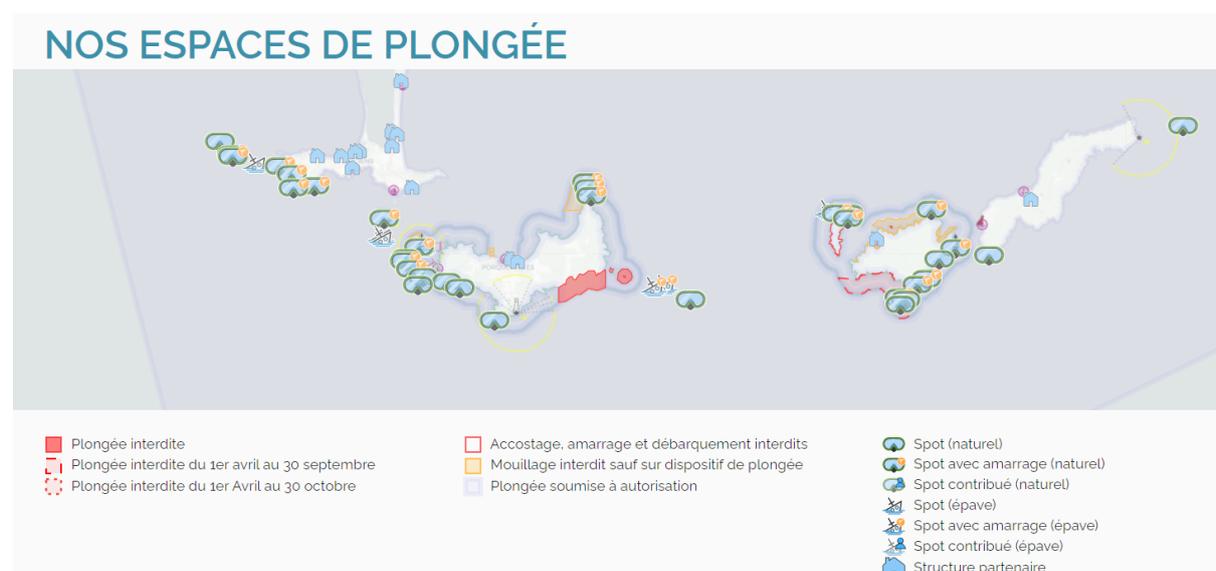
1

Contact presse : Violaine Arnaud
06 32 37 35 36 ; violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Parc national de Port-Cros
<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/espace-presse>



Le site Internet CaPeL contient des pages publiques, un espace avec authentification contenant les pages personnelles des utilisateurs, et le back-office pour les administrateurs permettant de disposer des statistiques de fréquentation relatives à l'activité.

Les utilisateurs du site CaPel s'appuieront sur une interface cartographique pour renseigner leurs plongées et obtenir des précisions sur chaque spot. Des commentaires ou observations peuvent aussi être collectés.



Aperçu de la carte interactive du site CaPeL.

CaPeL a été pensé comme un outil d'aide à la connaissance et à la gestion de la pratique de la plongée. Pouvant être adapté pour tout espace géré il s'inscrit dans l'esprit de partage des outils qui anime les Parcs nationaux et en général tous les espaces protégés.

Cette connaissance fine de l'activité de plongée permettra de mieux cerner les enjeux en termes de saisonnalité ou de localisation, les potentiels conflits d'usage et ainsi de proposer une gestion adaptée. Les données globales de l'outil alimenteront les discussions entre les acteurs de la plongée du territoire.

CONTACTS

Marion Peirache - [04 94 12 89 22](tel:0494128922) , marion.peirache@portcros-parcnational.fr
- Référente Milieu Marin - Parc national de Port-Cros

Violaine Arnaud – 06 32 37 35 36, violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Responsable communication - Parc national de Port-Cros



Au sujet du parc national de Port-Cros

Espace naturel d'exception, le Parc national de Port-Cros, créé le 14 décembre 1963, est un territoire unique qui se distingue par la qualité de ses paysages méditerranéens, la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore, à terre comme en mer, mais aussi une histoire singulière. Riche de deux cœurs, les îles de Port-Cros et Porquerolles, et d'un périmètre maritime et terrestre qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, le Parc national de Port-Cros accueille de nombreuses activités professionnelles et de loisirs, il est un territoire vivant, un espace de rencontres, d'échanges et d'innovation.

Feuilletez notre dossier de presse :

<https://fr.calameo.com/read/000318363f150efd93982>

